

Prêt à l'équipement mobilier / ménager / informatique / puériculture

Demande établie par l'allocataire

Formulaire téléchargeable sur le site www.caf.fr (Caf 36) : onglet Allocataires > Ma Caf > **Logement - S'informer sur les aides > Prêt à l'équipement mobilier / ménager / informatique / puériculture**

Objectif

- Permettre aux familles l'acquisition d'un équipement mobilier, ménager, informatique, puériculture de première nécessité pour la résidence principale (ou un hébergement indépendant à titre gracieux).

Bénéficiaires

- Les familles répondant aux conditions générales.
- Ainsi que les futurs parents dès que la déclaration de grossesse est connue de la Caf.

Quotient familial

- Inférieur ou égal à 1 000 €, au mois de la demande.

Nature de l'aide

- Prêt à rembourser.

En cas de procédure de surendettement

- En cas de procédure de surendettement, le prêt ne peut pas être accordé.
- Seul un droit à une subvention peut être étudié, **sur demande établie par un travailleur social** et disponible sur le site caf.fr (onglet Allocataires > Ma Caf > Logement - S'informer sur les aides > Prêt à l'équipement mobilier, ménager, informatique, puériculture).
- Le quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 000 €.
- La subvention peut être cumulée avec un autre dispositif.

Modalités de remboursement

- 12 mensualités par prélèvement sur les prestations familiales mensuelles, avec accord de l'allocataire.
- À titre exceptionnel et sur demande motivée, le remboursement peut se faire en 18 mensualités.

Démarches et modalités de paiement

- L'achat ne doit pas être réalisé avant l'acceptation du prêt.
- **La famille doit déposer un formulaire de demande de prêt accompagné :**
 - Du (ou des) devis des équipements choisis.
 - Pour les achats par internet : de la capture d'écran des équipements choisis (descriptif des équipements et tarifs).
- **Un accord est ensuite envoyé à la famille par courrier, auquel est joint un contrat de prêt. À réception de ce contrat :**
 - La Caf procède à l'envoi de l'autorisation d'achat à remettre au commerçant, après le respect d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du prêt. Le commerçant délivre le matériel après avoir encaissé la participation de la famille. Le montant du prêt est, dans ce cas, versé directement auprès du commerçant par la Caf
 - Pour les achats par internet : la Caf procède à l'envoi de l'autorisation d'achat à l'allocataire. L'allocataire procède à l'achat, en le réglant dans son intégralité, après le respect d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature du prêt. Pour débloquer le prêt, la famille adresse, au plus tôt et dans un délai maximum de deux mois, la facture acquittée à la Caf.

À savoir

- L'achat simultané de plusieurs matériels et mobiliers est possible : possibilité d'achat d'une ou plusieurs tablettes / ordinateurs, dans la limite du nombre d'enfants présents au foyer ;
- Plusieurs prêts peuvent être contractés dans l'année (de date à date par rapport à la première demande) dans la limite de 1 000 € par an.

Logement et cadre de vie

Les montants indiqués correspondent aux plafonds pris en charge dans le cadre d'un prêt à l'équipement mobilier, ménager, informatique et puériculture dans la limite de 1 000 €.

Équipement puériculture

Lit bébé ou berceau (cadre de lit).....	120 €
Porte-bébé (ou autre moyen de portage).....	150 €
Chaise haute.....	150 €
Siège auto bébé ou cosy.....	200 €
Base isofix.....	200 €
Table à langer.....	200 €
Nacelle poussette.....	200 €
Matelas lit bébé.....	220 €
Lit bébé co-dodo.....	220 €
Poussette (simple, sans nacelle ou cosy).....	300 €
Lit combiné avec table à langer.....	320 €
Poussette double.....	400 €
Pack poussette avec nacelle et cosy.....	700 €

Équipement ménager

Micro-ondes	100 €
Aspirateur	120 €
Hotte d'aspiration	120 €
Plaque de cuisson.....	200 €
Chaque-eau	300 €
Lave-vaisselle	350 €
Four traditionnel	450 €
Cuisinière ou gazinière	450 €
Poêle	450 €
Sèche-linge	450 €
Réfrigérateur	450 €
Congélateur	450 €
Combiné réfrigérateur / congélateur	500 €
Lave-linge	520 €
Lave-linge séchant	620 €

Équipement informatique

Imprimante	100 €
Ordinateur	450 €
Tablette	450 €

Équipement mobilier

Chaise	60 €
Tabouret	60 €
Siège de bureau	60 €
Lit 1 place (cadre + chevet)	120 €
Bureau	120 €
Table	160 €
Lit 2 places (cadre + chevets)	220 €
Lit superposé pour 2 enfants (cadre + chevets)	220 €
Matelas 1 place	220 €
Commode	220 €
Armoire	300 €
Buffet	300 €
Dressing	300 €
Éléments de cuisine	300 €
Sommier 1 place	350 €
Canapé destiné au couchage	400 €
Sommier 2 places	450 €
Matelas 2 places	450 €

Montant du prêt

- Le prêt s'élève à 1 000 € maximum, dans la limite de 85 % du montant total du devis (et en fonction des plafonds définis par équipement par la Caf).
- La famille doit s'acquitter de 15 % minimum du montant de l'achat. La contribution de la famille peut être ramenée à 5 % sur demande motivée au regard de la situation pour l'achat d'un appareil (équipement de chauffage, lave-linge, réfrigérateur, équipement de cuisson, literie).

